

**VILLE DE VILLEPARISIS**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SÉANCE DU 11 MAI 2026**

~~~~~

L'an deux mille vingt-six, le onze mai 2026, à 18 h 30, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Président :

|                               |               |
|-------------------------------|---------------|
| Nombre de membres en exercice | 11            |
| Date de la convocation        | 23 avril 2026 |
| Membres présents              | 9             |
| Membres représentés           | 1             |
| Membres absents               | 1             |
| Secrétaire de séance          | Murielle LANG |

~~~~~

**Présents :**

Laura STRULOVICI, Adjointe au Maire,  
Nathalie DACHICOURT, Patricia DHOTEL, conseillères municipales  
Daniel ARNOUD, conseiller municipal  
Stéphanie BARANGER, Audrey MERET, Estelle PAROUX, Emilie COOWAR

**Pouvoirs :**

Micheline HILAIRE donne pouvoir à Laura STRULOVICI

**Absent :**

Claude SICRE DE FONTBRUNE

~~~~~

## Conseil d'Administration du CCAS du 11 mai 2026 – Délibération n° 2026-12/05-07

### **OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Le Conseil d'Administration,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
VU la nouvelle constitution du Conseil d'Administration à la suite des élections municipales du 15 mars 2026,  
VU la délibération portant création d'une Commission Permanente,  
Considérant qu'il y a lieu de désigner les membres de la Commission Permanente,  
VU les candidatures proposées,  
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

#### **Article 2**

Est désignée Présidente de la Commission Permanente, Madame Laura STRULOVICI.  
Sont désignés membres de la Commission Permanente :

En qualité de représentants du Conseil Municipal au C.C.A.S. :

- Madame Patricia DHOTEL
- Madame Nathalie DACHICOURT

En qualité de représentants, au C.C.A.S., d'associations et de membres participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées sur la commune :

- Madame Estelle PAROUX
- Madame Micheline HILAIRE

#### **Article 3**

Ces désignations sont effectuées pour la durée du présent mandat.

#### **Article 4 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

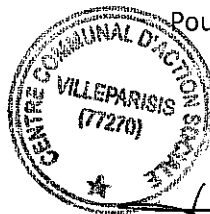
#### **Article 5 :**

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux et inscrite au registre des Actes Administratifs.

**Adopté à l'unanimité selon le vote suivant :**

**10 votants dont 1 pouvoir**

**10 pour dont 1 pouvoir**



Pour extrait conforme, le 12 mai 2026

**Frédéric BOUCHE**

Président du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale